

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Capital SLM 300 inc.

Interdit à Capital SLM 300 inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires de la période terminée le 30 juin 2012 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 4 septembre 2012.

Décision n°: 2012-FIIC-0175

Sigma Industries Inc.

Interdit à Denis Bertrand, Gérald Désourdy, Roger Demers, Bruno Doyon, Claude Dupuis, Neeman Malek et Pierre Massicotte d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Sigma Industries Inc., parce que l'émetteur ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 28 avril 2012 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109 et que ces personnes sont des administrateurs ou des dirigeants de l'émetteur et peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public.

L'interdiction est prononcée le 30 août 2012.

Décision n°: 2012-FIIC-0174

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.